MÉMOIRE TECHNIQUE D'OBSERVATION complémentaire à la contribution n°81
Procédure : Révision Générale du PLUi du Val d'Ille-Aubigné
Concerne : Commune de Mouazé – Secteur OAP (Parcelles **A1651**, A685, A71, A1472)
Auteur : Dominique Guelet, propriétaire coindivisaire de la parcelle privée **A1651**

À l'attention du Commissaire Enquêteur,

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Objet : Eclairage historique complémentaire à ma contribution n°81 du 23 octobre2026. (Comptes – rendus municipaux de 1977 et 1978).

Les comptes rendus municipaux de 1977 (PIÈCE n°1) et 1978 apportent un éclairage complémentaire à la démonstration de la contribution°81. Ils établissent que la commune avait initialement soutenu la thèse d'une appartenance communale de la desserte nouvelle des années 1970 qu'elle avait confondu avec le chemin napoléonien distinct abrogé officiellement depuis 1933 et retourné à l'état de champs. La commune souhaitait l'utiliser pour faire passer les réseaux (Eaux pluviales) du lotissement communal.

Cette renonciation, intervenue en 1978 (PIÈCE n°2) après que la situation foncière eut été clarifiée, contraste avec la représentation réintroduite en 2020 dans l'OAP, qui semble reprendre une lecture historique (anachronique) pourtant abandonnée par la commune plus de quarante ans auparavant.

La commune avait même envisagé d'établir, rue de la Forge, en 1978, sa nouvelle mairie, dans l'ancienne propriété des consorts Besnard (cf. arbre généalogique foncier de la parcelle A1651 en plus grand dans la contribution n°81).

Je vous remercie de l'attention particulière que vous porterez à l'examen de cette contribution complémentaire citoyenne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Saint aubin d'Aubigné, le 31 octobre 2026

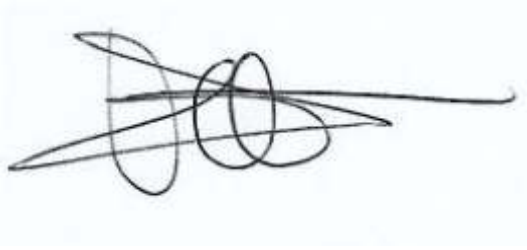

PIÈCE n°1

Conseil municipal de Mouazé
démission de M. Désévédavy, maire

L'événement le plus important qui a marqué la récente réunion du Conseil municipal est sans conteste la démission de M. Désévédavy, maire de Mouazé, pour cause de santé (présentée par M. Denis), l'ordre du jour comprenait notamment :

Chemin de la Cocheriais. – Le chemin appartient aux riverains qui sont d'accord pour le céder à la commune, prenant alors en charge la réfection du chemin. Mais, les frais étant très élevés, le Conseil préconise une participation des propriétaires. M. Sero, au nom de tous ses voisins, s'engage à obtenir l'accord écrit de tous les riverains susceptibles d'avoir céder de leur terrain pour la confection du chemin.

Le Conseil est d'accord sur le principe d'acquérir le terrain, et ensuite, fera de son mieux suivant son budget tout en comptant sur une certaine participation des riverains propriétaires.

Lotissement Lebreton Alphonse. – M. Denis présente le règlement de ce lotissement auquel le Conseil fait quelques réserves ; prévoir une évacuation des eaux pluviales des lots 4 et 5 et leur raccord au réseau du lotissement communal.

Le Conseil demande l'implantation d'un réseau « eaux usées » avec raccordement au réseau communal.

Le Conseil souhaite que les engins effectuant les travaux de terrassement, empruntent le chemin communal longeant le lot n. 5 ; ce chemin sera remis en état après les travaux par les lotisseurs.

Les garages sont autorisés avec l'habitation principale, la construction d'un deuxième garage sera considérée comme annexe.

Questions diverses

M. Denis expose les raisons de l'ajournement de l'arrivée de la nouvelle classe mobile (effectifs faibles et difficultés présentées par l'acquisition du terrain nécessaire).

M. Morel, repose le problème du terrain de sports et explique que le terrain initialement prévu cet effet ne se prête pas à un aménagement. Le Conseil met sa décision et trouvera un autre terrain.

Mme Gautier, institutrice, envoie un devis de papiers peints, de peinture, et du tapis pour rénover son appartement (environ 1 400 F). Le Conseil s'en tient à ce qui était prévu avec M. Riou (papiers peints et peinture).

M. Denis demande qu'un tour de garde soit institué parmi les conseillers municipaux pour assister à tour de rôle aux diverses réunions qui ont lieu à la mairie en dehors des réunions municipales.

Affaire Guelet-Isoppo. – M. Guelet ne pouvant prouver être légalement propriétaire du chemin compris dans son chantier, le chemin reste communal et le Conseil décide de l'utiliser à l'avenir pour l'écoulement des eaux.

Extrait Ouest-France du 30 septembre 1977

PIÈCE n°2



Saint-Aubin-d'Aubigné

Au conseil municipal de Mouazé : nouvelle mairie, nouveaux horaires

Récemment réuni, le conseil municipal a évoqué les questions suivantes :

Classe mobile, acquisition de terrain. — Le conseil, après une nouvelle étude, maintient son prix d'acquisition à 25 F le m2. Si aucun accord n'intervenait avec les propriétaires, le conseil décide d'acquérir le terrain nécessaire par expropriation.

Crédits supplémentaires pour la rentrée scolaire. — La demande faite par le directeur de l'école sera étudiée lors du budget complémentaire de l'exercice 1978.

Recensement population

ménagères, ramassage à l'intérieur de la commune sera étudié par le conseil début septembre.

Eaux pluviales du lotissement. — Les eaux pluviales du lotissement seront détournées des propriétés Guelet, Isopo, pour passer le long de la V.C. 8 et entre les terrains Guillotel, Biet.

Nouvelle mairie. — Après l'acquisition du bâtiment des consorts Besnard, le conseil décide à l'unanimité la construction de la nouvelle mairie dans ce bâtiment.

Permis de construire en zone NCA du P.O.S. — Le conseil à

Extrait Ouest-France du 04 aout 1978